

Ce que je veux dire, au fond, c'est que je ne reproche pas au gouvernement d'envisager cette mesure. Il vaut la peine de l'étudier. Mais je ne pense pas qu'elle permette d'accomplir ce que nous essayons de faire. Par exemple, pourquoi décider, en faisant pour l'année 1991 un calcul apparemment fondé sur le recensement de 1971, qu'à un moment donné nous accorderions la moitié du nombre des sièges qui seraient normalement ajoutés en vertu de l'ancienne formule? Pourquoi en accorder la moitié seulement? Pourquoi pas le quart ou les trois quarts? Qu'est-ce que la moitié a de si important? Comment est-on arrivé démocratiquement à cette fraction? Quelle incidence aura ce choix sur la représentation? Personne ne le sait à mon avis. Il s'agit simplement d'un chiffre venu de nulle part. Ce chiffre arbitraire permettrait de conserver à la Chambre un nombre de députés que nous puissions y faire tenir compte tenu des dimensions de la salle elle-même ou de quelque autre facteur. Cela ne suffit pas à me convaincre. La Chambre peut recevoir un nombre sensiblement accru de députés au besoin. Le système existant qui nous a servis passablement bien depuis longtemps . . .

• (1150)

M. Hnatyshyn: Il ne s'applique que depuis 10 ans, depuis 1974.

M. Deans: C'est ce que j'ai dit, il nous a bien servis. On ne devrait pas le rejeter maintenant aussi rapidement.

M. Hnatyshyn: On ne le rejette pas.

M. Deans: Je crois que si. Le ministre soutient que non, mais il est clair qu'on le rejette. Nous n'appliquerons plus le mode de calcul que l'on avait adopté à la fin des années 1960. Je suppose que c'est à peu près à cette époque qu'on l'avait adopté.

M. Hnatyshyn: Avec une légère modification il me semble.

M. Deans: Tout d'abord, l'économie d'argent n'est pas énorme à notre point de vue. Tout dépend du point de comparaison qu'on choisit. Elle est certes insignifiante par rapport au milliard de dollars qu'on s'appête à dépenser pour rembourser les déposants d'une banque en faillite, quand on y songe. Et je ne pense pas que l'argent qu'on parle d'économiser justifie que l'on risque de fausser le système de représentation. Si nous croyons nécessaire d'économiser cet argent—et il serait sans doute bon de l'économiser du point de vue des contribuables—il existe d'autres moyens de s'y prendre et d'autres secteurs auxquels s'attaquer pour trouver l'argent nécessaire.

Je ferai remarquer au gouvernement que depuis son accession au pouvoir il y a eu un an en septembre, on a beaucoup parlé et fait grand cas de ses intentions de réduire les dépenses et de réaffecter les ressources financières. On a beaucoup parlé jusqu'à assez récemment de la taille du déficit. Cela ne semble plus être la principale préoccupation maintenant pour une raison quelconque. Depuis que l'on a trouvé un milliard pour la banque, je suppose qu'il est difficile de soutenir que le déficit est trop élevé. Toutefois, si nous cherchions bien dans d'autres secteurs, je suis convaincu que nous pourrions économiser l'argent que la mesure à l'étude pourrait et devrait permettre d'économiser selon le ministre.

Bref, je ne suis franchement pas convaincu que ce soit là la direction dans laquelle nous devrions nous engager. Je crains que cette mesure ne modifie inutilement la méthode utilisée auparavant pour déterminer la représentation démocratique.

Représentation électorale—Loi

Je crains qu'elle n'ait à long terme des répercussions négatives sur le sentiment qu'ont nos provinces et nos territoires de pouvoir participer à part raisonnablement égale au régime fédéral.

Je ne suis pas persuadé pour le moment que les économies que l'abandon de la formule initiale nous permettrait de réaliser suffisent à justifier ce changement—pas encore en tout cas. Je suis prêt à entendre d'autres arguments à ce propos. J'apprécie le côté sympathique de l'argument, mais je ne suis pas sûr qu'il réussisse à faire accepter ce genre de mesure.

M. Benjamin: Ou son côté collégial.

M. Deans: Mon collègue parle de «son côté collégial», mais on peut également parler de «son côté sympathique». En ce qui a trait aux arguments au sujet de la participation, je crois que nous pouvons trouver des façons d'encourager une plus grande participation. Nous le faisons constamment à l'heure actuelle. Ainsi, même si je désire donner aux députés, à l'instar de tout le monde, bien des occasions de participer, je ne crois pas que nous puissions le faire aux dépens de la représentation proportionnelle. Si nous commençons à présenter cet argument et à suivre ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, nous risquons de nous retrouver avec tout un problème sur les bras.

En terminant, je voudrais préciser au ministre que, selon moi, ce qu'il importe surtout de faire en l'occurrence, c'est d'obtenir d'autres opinions.

M. Hnatyshyn: Je suis d'accord.

M. Deans: J'en suis convaincu après avoir lu certaines des dépositions qui ont été faites devant le comité. Certains de ces témoins s'y connaissent davantage que moi sur le sujet—peut-être même plus que le ministre lui-même, même si cela est difficile à croire—et de l'avis de certains ce n'était pas le moment d'apporter des changements superficiels, ce n'était pas nécessaire et ils étaient sincères. La croissance prévue n'est pas assez grande pour justifier cette révision soudaine.

Je tiens donc à dire au ministre que pour le moment nous ne pouvons certainement pas souscrire à cette proposition. Cependant, après que deux ou trois de mes collègues seront intervenus au sujet, de cette mesure, nous la renverrons au comité. Ainsi, certains de ceux qui ont déjà témoigné et beaucoup d'autres qui ne l'ont pas encore fait, auront l'occasion de faire part de leur analyse des effets de cette révision. Nous pourrions alors apporter d'autres modifications, afin de tenter de tenir compte des opinions probablement bien réfléchies, selon moi, de l'opposition.

S'il y a une chose qui me dérange, et je le dis en passant, c'est la tendance qu'ont les hommes politiques à vouloir toujours protéger leurs arrières. C'est vrai. C'est inévitable. Cela fait partie de la politique de vouloir se protéger ainsi que les occasions qui s'offrent à soi. Nous devons y prendre garde. Il faut nous assurer que ce n'est pas ce qui nous motive à procéder à des modifications—je ne prétends pas que c'est le cas en l'occurrence, remarquez bien, mais il faut le garder à l'esprit. Il y a une sorte de tendance qui veut qu'on préfère maintenir le statu quo et ne rien changer car, après tout, cela risquerait de changer les règles du jeu. Cela me rappelle une observation que j'ai faite lorsque j'ai témoigné devant le Comité du remaniement de la représentation à la Chambre des communes, à Hamilton, il y a quelque temps. Les membres du comité étaient en faveur de modifier les limites de ma circonscription